

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 14 mars 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gêrôme FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

8 mars 2024

et qu'elle a été faite le

8 mars 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gêrôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE, Salans : M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIERProcurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Gilbert TSCHAIINE (Gendrey), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Gilbert LAVRY (Saligney) M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h04 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37Absents suppléés : 0Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_03_026

Objet :

Rapport moral 2023 du Pays Dolois
– Pays de Pasteur

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

RAPPORT MORAL 2023 DU PAYS DOLOIS-PAYS

Le Pays Dolois – Pays de Pasteur est une association constituée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Son périmètre couvre 124 communes et 86.818 habitants.

Son assemblée générale a eu lieu le 13 février 2024. A cette occasion, le rapport moral de l'association pour 2023 a été présenté, puis adopté à l'unanimité.

Il compte 6 points :

- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ;
- Le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Le contrat « Territoires en action » signé entre la Région Bourgogne Franche-Comté et 6 partenaires ;
- Le Conseil de Développement du Pays Dolois ;
- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ;
- Le cadre du dialogue permanent entre les 4 intercommunalités.

Le Pays Dolois a connu une activité particulièrement dense en 2023. Compte-tenu de la cohérence de son périmètre et de l'élargissement de ses missions, il connaît une belle dynamique.

Dans ce contexte, par souci de transparence et de bonne information des élus, le Bureau du Pays Dolois a souhaité que le rapport moral 2023 soit communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI membres.

Le rapport moral 2023 du Pays Dolois-Pays de Pasteur est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport moral du Pays Dolois – Pays de Pasteur.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

ANNEXE

Assemblée Générale du 13 Février 2024**Délibération
Rapport moral pour 2023**

Nombre de délégués en exercice : 13
Nombre de délégués présents : 8
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 11
Délégués présents : Régis CHOPIN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Géréme FASSBIET, Jean-Pascal FICHÈRE, Christian LAGALICE, Virginie PATE, Etienne BOUGEBAUX, Jean-Marie SERMIER
Délégués absents ayant donné pouvoir : Jean-Baptiste GAGNIOUX (pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE), Dominique MICHAUD (pouvoir à Jean-Marie SERMIER), Chantal TORCK (pouvoir à Christian LAGALICE)
Délégués absents n'ayant pas donné pouvoir : Séverine CAUNON (excusée), Julien STOLZ (excusé)

Le Pays Dolois - Pays de Pasteur a connu une activité particulièrement dense en 2023.

Des dossiers ouverts depuis plusieurs années ont connu des développements décisifs, en particulier le Projet Alimentaire de Territoire (1), qui entre dans une phase opérationnelle, et le Contrat Local de Santé (2) qui a été signé le 20 décembre.

Le Contrat « Territoires en action » a été validé et signé. Il permettra de débloquent jusqu'à 3,33 millions d'euros de la Région pour soutenir les projets de notre territoire (3).

Ce contrat confère un rôle au Conseil de Développement du Pays Dolois (4) dans le processus de décision. Notre instance de concertation citoyenne se voit ainsi attribuer une prérogative supplémentaire.

Le Pays Dolois accompagne le Syndicat Mixte Doubs Loue dans l'émergence d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau (5). Cette nouvelle démarche a été marquée par une conférence de lancement « De nouveaux ponts entre les acteurs de l'eau » le 26 octobre dernier.

Parallèlement à ces dossiers, le Pays Dolois poursuit sa mission première d'instance de dialogue permanent entre les 4 intercommunalités du nord du Jura (6). Au cours de l'année 2023, les échanges ont notamment porté sur la territorialisation de l'objectif ZAN, la vacance résidentielle en milieu rural, la Forêt de Chaux, et les mobilités actives.

Du point de vue de la gouvernance, l'Assemblée Générale de l'association s'est réunie à deux reprises, le 21 février et le 3 octobre.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Le Bureau, composé du Président Jean-Marie SERMIER et des 4 Présidents des EPCI membres, s'est formellement réuni une fois, le 9 Mai, étant entendu que les contacts informels sont très réguliers.

Déjà salarié du Pays Dolois, Laurent BOURGUIGNAT en est devenu le Directeur le 1er Janvier 2023. Il a été rejoint par une chargée de mission « Santé », Jacqueline MANGIN, le 1er Février 2023. D'un point de vue administratif, ces deux agents sont mis à la disposition du Pays Dolois par la Communauté d'agglomération du Grand Dole.

Notons que le Président du Pays, Jean-Marie SERMIER, a présenté le Pays Dolois et ses missions devant le Conseil communautaire de la Plaine Jurassienne et le Conseil d'agglomération du Grand Dole, à l'invitation des Présidents LAGALUCE et FICHÈRE, les 6 avril et 6 Juillet.

1. Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le Pays Dolois porte le Projet Alimentaire du Territoire, qui vise à favoriser une alimentation de proximité et de qualité.

Pour mémoire, à l'aide d'un diagnostic agricole et alimentaire réalisé en 2020 par la Chambre d'Agriculture, 10 actions avaient été définies, puis validées par la DRAAF Bourgogne Franche-Comté en Juin 2021.

Au 1er trimestre 2023, le partenariat entre le Pays Dolois et la DRAAF a été actualisé pour prendre en compte la réalité du terrain et saisir de nouvelles opportunités. Sur cette nouvelle base, les 10 actions inscrites au Projet Alimentaire de Territoire ont bien avancé au cours de l'année.

Un fonds de prêts d'honneur dédié à la transition alimentaire a été créé en partenariat avec l'association « Initiative Dole Territoires ». Il permet de soutenir financièrement des porteurs de projets, agricoles ou non, d'installation, de diversification, de développement favorisant les circuits courts et les pratiques respectueuses de l'environnement. Ce fonds est désormais opérationnel, et deux premiers projets ont été soutenus en 2023.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura, et de façon inédite, un groupe de producteurs diversifiés et/ou commercialisant en circuits courts s'est réuni en 2023.

Parallèlement, la Chambre d'Agriculture mène une étude sur la disponibilité des légumes tout au long de l'année. Il s'agit de quantifier les opportunités de développement de la production locale de légumes, d'identifier les freins, les contraintes et les coûts. L'étude abordera la question des équipements de transformation (légumerie, conserverie, surgélation...).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Le PAT soutient le projet de mise aux normes, d'extension, et de diversification de l'abattoir départemental de volailles de l'ESAT de Cramans, dont les travaux ont débuté en octobre 2023. Il suit aussi les projets de modernisation de plusieurs fruitières de comté du territoire.

Une des spécificités du PAT du Pays Dolois est son volet social. Ainsi, il prévoit des actions avec la cuisine centrale « La Grande Tablee » pour l'éducation au goût et l'équilibre alimentaire, ainsi qu'un accompagnement des associations d'aide alimentaire aux plus démunis. Il finance la présence hebdomadaire d'une nutritionniste dans le libre-service du Secours Populaire de Dole pour accueillir les usagers, les orienter vers des produits sains et locaux, les conseiller sur la façon de les cuisiner.

Un Comité de pilotage du PAT a eu lieu le 3 Juillet, en présence de Mme la Sous-Préfète et des partenaires. Il a permis de partager la dynamique.

Celle-ci devrait se poursuivre et s'amplifier en 2024, avec notamment le Forum des opportunités agricoles et de la transition alimentaire, prévu le Mercredi 3 avril à Dole, qui proposera à la fois un salon à l'attention des agriculteurs soucieux de trouver de nouveaux débouchés, un concours de start-up de la transition alimentaire, et une conférence « grand public » sur la restauration scolaire.

2. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Un Contrat Local de Santé est un document stratégique qui a pour but de mettre en cohérence le travail des acteurs médicaux et médico-sociaux d'un territoire (professionnels, établissements, associations, collectivités...), de rendre leurs actions plus lisibles, d'assurer leur maillage sur le terrain, de prendre si besoin des initiatives nouvelles.

Pour mémoire, en 2022, les 4 EPCI du Pays Dolois avaient décidé de relancer l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire, de recruter une chargée de mission pour conduire cette démarche, étant entendu que ledit poste serait cofinancé par l'Agence Régionale de Santé et la Région.

Jacqueline MANGIN a pris ses fonctions le 1^{er} février 2023. Au cours de l'année, sous son égide, le Pays Dolois a actualisé les éléments de diagnostic du territoire. Puis, avant de procéder au travail de rédaction, il a mené une large concertation. Celle-ci est passée par des rencontres individuelles avec les acteurs de la santé pour recenser leurs attentes et leurs projets, la constitution d'un groupe de travail réunissant des référents des 4 intercommunalités, l'organisation d'un Conseil de développement dédié, la réunion d'un atelier participatif, etc...

A l'issue de cette phase préparatoire, le Contrat Local de Santé du Pays Dolois a été rédigé, validé par chacun de ses 12 signataires, puis officiellement signé le 20

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

décembre à l'Hôtel de Ville de Dole, en présence du Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Jean-Jacques COIPLÉ, et de nombreux partenaires.

Le Contrat Local de Santé du Pays Dolois se décline en 14 fiches-actions, répondant à 4 objectifs :

- Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois,
- Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du parcours « patient »,
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé.

Sans attendre la signature formelle du CLS, le Pays Dolois a commencé à mettre en œuvre avec ses partenaires plusieurs de ces fiches-actions.

Par exemple, il accompagne activement la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) pilotée par des professionnels de santé locaux, pour faciliter l'attribution d'un médecin traitant aux personnes qui n'en auraient pas, améliorer l'accès aux soins non programmés, renforcer la collaboration entre les professionnels et les établissements de santé.

Sur le volet « prévention », le Pays Dolois a participé cet été à la campagne de lutte contre la prolifération du moustique-tigre. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Espace Santé, il propose aussi depuis novembre une exposition photos sur le cancer du sein qui sert de support à des ateliers de dépistage.

L'année 2024 va permettre de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, avec notamment des objectifs forts pour le développement de l'Hospitalisation À Domicile (HAD) sur le territoire, une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale, et la mise en place d'une cellule de gestion des cas complexes, en partenariat avec le CHS de Saint-Yllie Jura.

3. Le contrat « Territoires en action »

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a mis en place une nouvelle politique de soutien aux territoires pour la période 2022-2028. Celle-ci repose sur des contrats intitulés « Territoires en action ». Pour cette nouvelle politique, les Pays sont les interlocuteurs de la Région (Un EPCI ne peut pas contractualiser directement).

Pour mémoire, en 2022, avaient eu lieu des discussions entre le Pays et la Région pour élaborer un « projet de territoire », définir des priorités partagées et identifier des projets qui pourraient être soutenus.

En 2023, ces discussions se sont poursuivies. A l'issue, le contrat « Territoires en action » a été officiellement validé et signé par chacun des 7 partenaires (Région, Pays, Grand Dole, Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne, du Val

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Notre territoire bénéficiera d'une enveloppe financière de 3,33 millions d'euros de la Région, dont 800.000€ sont fléchés vers la Ville de Dole au titre de la dotation « ville moyenne ».

Pour bénéficier d'une subvention de la Région, les projets soutenus devront répondre à l'un des objectifs suivants :

- Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique.
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population.
- Faciliter l'accès à la santé pour tous.
- Favoriser les mobilités durables du quotidien.

De plus, ils devront respecter des écoconditions et faire l'objet en amont d'actions de concertation citoyenne.

Le Comité de programmation du contrat « Territoires en action » est co-Présidé par le vice-Président de la Région en charge de la cohésion des territoires et le Président du Pays Dolois. Sa première réunion a eu lieu le 3 octobre 2023 à Dole.

Le Comité a donné un avis favorable au projet de Maison partagée de Chaussin porté par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Il a proposé à la Région un soutien financier de 300.000 euros.

Il a donné un avis favorable au projet d'accueil de loisirs à Authume, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Dole. Il a proposé à la Région un soutien financier de 420.000 euros.

L'année 2024 devrait permettre de voir avancer d'autres projets des EPCI, en particulier le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans, piloté par la Communauté de communes du Val d'Amour.

4. Le Conseil de Développement du Pays Dolois

Un Conseil de Développement est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation.

Toutefois, la loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent créer un Conseil de Développement commun.

Ainsi, compte tenu de la cohérence entre les territoires du nord du département, il a été décidé de créer un Conseil de Développement commun aux 4 EPCI du Pays Dolois.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Le Conseil de développement est une instance participative, de concertation citoyenne.

La loi prévoit qu'il est consulté lors de l'élaboration d'un projet de territoire, de documents de prospective et de planification, de la conception et de l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

En outre, comme évoqué supra, la Région demande qu'il émette un avis sur chaque projet susceptible d'être soutenu par le dispositif « Territoires en action ».

En 2023, le Conseil de Développement s'est réuni à 3 reprises :

- Le 29 Mars, au Centre Hospitalier Louis Pasteur, pour une séance consacrée à la santé, avec la présentation de l'hôpital et un débat sur le futur Contrat Local de Santé.
- Le 10 Juillet, à la salle des fêtes d'Authume, pour la présentation du dispositif « Territoires en action », du projet de Maison partagée de Chaussin porté par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne, du projet d'accueil de loisirs d'Authume, porté par le Grand Dole. Le Conseil de Développement a adopté à l'unanimité des avis favorables à ces deux projets.
- Le 6 Décembre, à la Mairie d'Ounars, pour la présentation du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounars porté par la Communauté de communes du Val d'Amour. Le Conseil de Développement a adopté à l'unanimité un avis favorable au projet. La réunion s'est poursuivie par la présentation de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du Val d'Amour.

5. Le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)

L'objectif d'un PTGE est de quantifier les ressources en eau d'un territoire, de mieux connaître les différents prélèvements, de mesurer l'impact du changement climatique sur le système, puis d'en tirer un programme d'actions approprié.

Le Bureau du Pays Dolois a rencontré le Préfet Serge CASTEL le 14 Février 2023 pour convenir du lancement d'un PTGE sur notre territoire.

Le principe de faire reposer cette démarche sur un partenariat entre le Pays Dolois et le Syndicat Mixte Doubs-Loue s'est imposé naturellement, ce dernier ayant une légitimité technique par ses équipes et ses champs de compétences (GEMAPI, digues, confluence Doubs-Loue...).

Au 1er semestre 2023, l'État, au niveau national comme local, s'est fortement saisi de la question de l'eau, ce qui a paradoxalement ralenti notre propre démarche. Ainsi, il a publié plusieurs textes réglementaires encadrant l'élaboration d'un PTGE. Il a

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

organisé des rencontres à l'échelle régionale et départementale auxquelles le Pays Dolois a participé.

La réunion conjointe des conseils d'administration du Pays Dolois et du Syndicat Mixte Doubs Loue le 5 septembre a constitué une étape importante. Elle a notamment permis d'évoquer l'enjeu du périmètre du futur PTGE, avec l'éventualité d'un élargissement au bassin versant en Saône-et-Loire.

La conférence «De nouveaux ponts entre les acteurs de l'eau» organisée le 26 octobre a réuni près de 200 personnes, dont des représentants des différents préleveurs (agriculture, irrigation, industrie, syndicats d'eau potable..).

Sur cette base, l'année 2024 devrait être marquée par la validation du périmètre du futur PTGE, la mise en place de sa gouvernance, notamment l'instance de concertation, et par le lancement d'une étude en trois points :

- État des lieux initial, fonctionnement actuel des nappes, interconnexions
- Chiffrage des volumes prélevés actuellement sur les nappes, différents scénarii d'évolution de ces prélèvements en fonction de l'intensité du réchauffement climatique
- Définition de différents programmes d'actions avec estimations financières pour protéger la ressource et réaliser des économies d'eau.

6. Le cadre d'un dialogue permanent entre les 4 intercommunalités

En plus des missions qui lui ont été confiées, le Pays Dolois est le cadre privilégié du dialogue entre les quatre intercommunalités qui le composent.

Les Présidents peuvent ainsi échanger leurs points de vue, coordonner leurs positions, réfléchir à de nouvelles synergies.

Par exemple, au cours de l'année 2023, ce dialogue a plus particulièrement concerné :

La territorialisation de l'objectif ZAN

Le Bureau du Pays Dolois a été alerté sur la déclinaison locale de la loi Climat Résilience qui prévoit une réduction de 50% de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2021 et 2030, par rapport à la précédente décennie.

La loi confie la territorialisation de cet objectif aux Régions.

En Bourgogne Franche-Comté, le mode de calcul retenu engendre un taux d'effort supérieur à 50% pour le Pays Dolois, ce qui limiterait ses possibilités de développement.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Pour éviter une telle situation, le Pays a notamment échangé, en visioconférence, avec le vice-Président de la Région chargé de la cohésion des territoires le 2 Mai 2023.

Ces difficultés avec la mise en œuvre de l'objectif ZAN, additionnées à l'obligation faite à la Région de réviser sa proposition de SRADDET, compliquent la réflexion, peu aboutie, sur l'élaboration d'un futur Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

La vacance résidentielle en milieu rural

Le Bureau du Pays Dolois a rencontré à deux reprises, les 22 mars et 13 novembre, le Sous-Préfète de l'arrondissement, pour réfléchir à la résorption de la vacance résidentielle. Dans le Pays Dolois, le taux de vacance (hors résidences secondaires) est passé de 6,82% en 1999 à 8,37% en 2019. L'objectif de sobriété foncière créé par l'objectif ZAN n'est atteignable que s'il est possible de reconstruire les communes sur elles-mêmes. La réflexion porte sur le recensement des logements vacants, sur les besoins en logements des actifs, sur une structure foncière porteuse d'opérations de réhabilitation.

La Forêt de Chaux

Le Pays Dolois, l'ONF, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes du Val d'Amour et Jura Nord ont signé le 14 septembre 2022 aux Baraques du 14 une convention pour améliorer l'accueil du public en Forêt de Chaux.

Ce partenariat a pour objectif général de répondre aux attentes du grand public en termes d'accueil, d'agrément, de détente, tout en veillant à la bonne cohabitation avec les autres activités (production de bois, activités cynégétiques, protection de la biodiversité...).

Le comité de suivi de cette convention s'est réuni le 24 avril 2023.

Les débats ont porté sur les projets sur la zone ouest du Massif (parc animalier de la Sauline, sentier de la Corne des Epissiers, sentier de détente...), la reconstruction de la passerelle des scouts, la création d'un sentier pédagogique à la faveur du classement de la réserve biologique de la Clauge en « Réserve Biologique Intégrale » (RBI).

Par ailleurs, le 2^{ème} semestre 2023 a été marqué par une augmentation importante des prélèvements de cerfs en Forêt de Chaux, ce qui a suscité de fortes réactions, ainsi que par l'observation de cervidés trouvant refuge à proximité immédiate des villages d'Étrepigny et d'Our.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR

Les mobilités actives

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de mobilité (AOM). En 2022, les communautés de communes de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour avaient pris la compétence, Jura Nord la laissant à la Région, et le Grand Dole l'ayant déjà par son statut d'agglomération.

A terme, chaque AOM devra mettre en place un « comité des partenaires ». De plus, un contrat opérationnel, dont le Pays a vocation à être co-signataire, devra être signé à l'échelle du bassin de mobilité.

Dans ce contexte, en 2023, le Bureau du Pays Dolois a échangé sur l'enjeu du covoiturage et de la lutte contre l'autosolisme. A l'initiative de la Sous-Préfète d'arrondissement, il a rencontré un opérateur le 13 novembre dernier.

L'année 2023 a donc été soutenue pour le Pays Dolois – Pays de Pasteur, avec la finalisation des préparations de plusieurs projets anciens, et leur mise en œuvre opérationnelle.

La pertinence de son périmètre géographique, la légitimité de ses élus, une reconnaissance plus grande, une visibilité accrue dans le paysage institutionnel local entraînent un accroissement des sollicitations faites au Pays, notamment de la part de l'État.

L'année 2024 devrait confirmer cette dynamique, au service de l'union de nos territoires.

L'Assemblée Générale du Pays, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport moral pour l'année 2023

| | |
|---|--|
| Rapport adopté à l'unanimité Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0 | Fait à Dole, Le 13 Février 2024 |
| | Le Président : |
| |  |
| | Jean-Marie SERMIER |

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_026-AR